



Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 064-216400655-20240912-2024_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENEA
Séance 12 septembre 2024 à 19h00 /
2024ko irailaren 12ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
6 septembre 2024 / 2024ko irailaren 6a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Antoine COGNAUD (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-46 Noël 2024 des enfants des écoles et de la crèche d'Ascain / 2024ko Azkaingo haurtzaindegia eta eskoletako haurren Eguberria

Comme chaque année, il est proposé la participation de la Commune au Noël des enfants de la crèche et des écoles d'ASCAIN de la manière qui suit :

Achat de jeux Maternelles + gouter pour tous : 3,50 €/enfant + 7 €/enfant des classes maternelles

- Ecole Publique = 1 067,50 € (64 maternelles sur un total de 177 élèves)
- Ecole Ste Marie = 889 € (54 maternelles sur un total de 146 élèves)
- Ikastola = 462 € (32 maternelles sur un total de 68 élèves)
- Crèche = 189 €

Le total de la participation communale pour les 3 écoles + crèche s'élèvera à 2 607,50 €. Pour rappel, le montant total versé pour le Noël 2023 s'est élevé à 2 569 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder pour le Noël 2024 les sommes suivantes pour l'achat de jouets éducatifs et pour le goûter de chaque enfant :

- **Ecole Publique** par versement au CCP Bordeaux 20041/01001/0255761V022/53 ouvert au nom de : « Association les Hirondelles d'Ascain » : 1 067,50 €.
- **Ecole Privée Sainte Marie** par versement au CCP Bordeaux 20041/01001/0327950L022/54 ouvert au nom de : « Association parents d'élèves Ecole Privée Ste Marie » : 889 €.
- **Ikastola** par versement au compte CRCA de Saint Jean-de-Luz 16906/50028/01012640554/97 ouvert au nom de : « Azkaingo Ikastola » : 462 €.
- **Crèche** par versement au CRCA d'Urrugne 16906/03004/87012656104/38 ouvert au nom de : « Association Loretzoak » : 189 €.

PRÉCISE que les sommes susdites sont prévues sur le compte 6232 de l'exercice en cours.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

